



Communiqué de presse

Paris, le 5 juillet 2024

Evelyne Massé est nommée première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Conformément à l'article L612-15 du code monétaire et financier, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a, en accord avec Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, recueilli l'agrément du Ministre de l'Économie et des Finances ainsi que de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités pour nommer Evelyne Massé en tant que première secrétaire générale adjointe de l'ACPR, à compter du 2 septembre 2024.

Evelyne Massé suivra en particulier les questions relatives au contrôle du secteur de l'assurance.

Evelyne Massé succède à Patrick Montagner, récemment élu par le Conseil des gouverneurs comme un des trois représentants de la Banque centrale européenne au Conseil de surveillance prudentielle du Mécanisme de supervision unique.

Actuaire, diplômée de l'École polytechnique et de l'ENSAE, Evelyne Massé a consacré l'essentiel de sa carrière à la supervision financière, tant sur le plan opérationnel que réglementaire, depuis 2001. Après trois ans passés à la Commission européenne, où elle contribue à l'adoption de la directive Solvabilité II, elle réintègre en 2009 l'Autorité de supervision française, au sein de l'une des directions en charge du contrôle permanent des organismes d'assurance. Elle préside en parallèle, entre 2013 et 2016, le comité Financial Requirements de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) qui élabore les normes européennes en matière de quantification des risques et de fonds propres pour l'assurance.

Elle dirige la direction des Contrôles spécialisés et transversaux de l'ACPR en 2018, avant de prendre la tête de la 1^{re} direction du Contrôle des banques, en charge du contrôle permanent de la moitié des établissements du secteur bancaire français, y compris au sein du Mécanisme de surveillance unique (MSU). Depuis février 2023, Evelyne Massé représente l'ACPR au sein du Collège de l'Autorité des normes comptables. Elle est nommée secrétaire générale adjointe de l'Autorité en avril 2023 et est notamment en charge de la supervision bancaire, des autorisations et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du

terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76